

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COLLEGE DES ECOLES DOCTORALES Mercredi 29 janvier 2020

### **Membres du conseil présents**

Anne PELLE (Vice-Présidente Chargée de la Recherche et des Etudes Doctorales), Christine FERNANDEZ (Responsable Administrative BRED), Pascaline ADONAI (Responsable Administrative Adjointe BRED),

Dominique LEDOUX (Directeur de l'Ecole Doctorale GALILEE), Olivier BODINI (Directeur adjoint de l'Ecole Doctorale GALILEE, responsable des formations de l'ED GALILEE)

Karl-Léo SCHWERING (Directeur de l'Ecole Doctorale ERASME, Claire BLANDIN (Responsable Adjointe de l'Ecole Doctorale Erasme, responsable des formations de l'ED Erasme), Viviane BIRARD (Gestionnaire de l'Ecole Doctorale ERASME),

### **Membres du conseil excusés**

Antoine PECOUD (Responsable Adjoint de l'Ecole Doctorale ERASME), Ana Paula FARTO (Gestionnaire de l'Ecole Doctorale GALILEE)

### **Invitées présentes**

Deynaba NDIAYE (Responsable de l'Observatoire de la Vie Etudiante - OVE), Manel TOUMI (Représentant doctorant Ecole Doctorale ERASME), Damia DEKKAR (Représentant doctorant Ecole Doctorale Galilée), Safaa AL ALI (Représentant doctorant Galilée)

### **Ordre du jour :**

#### **1- Validation compte-rendu du 03 décembre 2019**

#### **2- Budget des Ecoles Doctorales (vote de la Commission Recherche du 14 janvier 2020)**

#### **3- Taux d'encadrement par HDR dans les écoles doctorales Erasme et Galilée**

#### **4- Formations doctorales 2019-2020**

- Présentation du catalogue de formation des écoles doctorales et validation
- Répartition des heures formations
- Modalités de validation des ECTS en fonction des cas particuliers
- Proposition émanant de la bibliothèque suite au séminaire « sciences ouvertes »

#### **5- Insertion des doctorants**

- Enquête sur le devenir des docteurs (ex IP Doc)

Invitée Dieynaba NDIAYE, Responsable de l'Observatoire de la Vie Etudiante

#### **7- Intégrité scientifique**

- Mise en place de procédures en rapport avec l'intégrité scientifique

#### **6- Point sur la dématérialisation des procédures de soutenance de thèse**

#### **8- Point Démarche Qualité ISO 9001 du BRED et des EDs**

#### **9- Procédures concernant l'inventaire et les sorties d'inventaires**

#### **10 Changement d'affiliation de l'Université Paris 13 en Université Sorbonne Paris Nord**

- Communication à faire au niveau des doctorants/directeurs et directrices de thèse
- Changement dans les en-têtes des documents administratifs

#### **9- Questions diverses**

### 1- Validation du compte rendu

- Compte-rendu du 03 décembre 2019 approuvé par les membres du Conseil sous réserve des modifications demandées par Dominique Ledoux (voir document en annexe)

- Anne PELLE demande à Pascaline ADONAI d'inviter le CFVU et la scolarité au prochain Conseil du Collège des Eds qui aura lieu le mercredi 25 mars de 14 heures à 16 heures. Pour avoir le calendrier officiel 2020-201, des dates d'inscriptions en thèse. Dominique LEDOUX s'interroge également sur le coût des inscriptions doctorales.

### 2- Budget des Ecoles Doctorales (vote de la Commission Recherche du 14 janvier 2020)

- Les membres de la Commission de la recherche se sont prononcés favorablement, à l'unanimité, sur la proposition du budget recherche pour l'année 2020.

Les membres de la Commission de la recherche ont souhaité le maintien à l'identique du budget alloué aux deux écoles doctorales de l'université (soit 42 750 euros) et demandent que le coût des heures de formations doctorales (650 heures => 25 000 euros) soit pris en charge par le budget formation de l'université et non le budget des écoles doctorales.

### 3- Taux d'encadrement par HDR dans les écoles doctorales Erasme et Galilée

- Karl-Léo SCHWERING, nous informe que des directeurs de thèses souhaiteraient encadrer plus de 8 doctorants, y compris en tant que co-directeur.

- Anne PELLE, lui précise qu'il faut appliquer la décision de la Commission recherche qui s'est tenu le 18 septembre 2015. Les membres de la Commission recherche se sont prononcés favorablement, à l'unanimité, sur la limitation du nombre de doctorants encadrés / dirigés par un même chercheur HDR à 4 pour l'école doctorale Galilée et à 8 pour l'école doctorale ERASME. Pour l'ED Erasme et à titre temporaire (4 ans), il sera possible d'encadrer un.e doctorant.e supplémentaire sous réserve d'un co-encadrement.

- La décision de la Commission recherche qui s'est tenu le 18 septembre 2015 a été approuvé par le Conseil d'administration le 25 septembre 2015.

### 4- Formations doctorales

- Le catalogue des formations doctorales 2019-2020 a été approuvé par les membres du Conseil sous réserve des modifications demandées :

1/ Page de garde : logo, remplacer « formations doctorales 2019-2020 » par « catalogue des formations doctorales valables pour l'année 2019-2020, sous réserve des modifications à venir »

2/ Sommaire : Ajouter d'autres formations obligatoires, à savoir : Séminaire Sciences Ouvertes, Introduction à l'identité du chercheur, Premiers pas sur HAL

3/ Sirius Inscrire les formations obligatoires

4/ Betty VEZIAT fournira aux Ecoles doctorales, la liste des inscrits aux formations et la liste des présents. Une extraction permettra de visualiser les absents.

5/ Les élus des doctorants demandent à ce que soit notifié les points suivants dans le prochain catalogue :

-le doctorant devra fournir un justificatif en cas d'absence non justifiée. Des sanctions seront appliquées car les formations doctorales ont un impact financier.

-l'Ecole Doctorale Galilée supprimera les aides financières au doctorant qui ne s'est pas désisté, qui est absent et qui n'a pas fourni de justificatif. Ce dernier ne sera pas prioritaire pour les autres formations.

- Absence non justifiée => Betty VEZIAT enverra un mail au doctorant, copie son directeur de thèse, le Directeur du laboratoire et l'Ecole Doctorale.

- Le catalogue est à envoyer au service de la communication.

- Répartition des heures formations est réalisée de la manière suivante :

100 heures de formation pour l'ED Galilée, 100 heures de formation pour l'ED Erasme, 100 heures de formation communes pour les EDs Galilée et Erasme, 250 heures pour les formations proposées par le CFDIP, soit un total de 650 HTD de formation offertes aux doctorants de l'université.

- Claire BLANDIN alerte sur le fait que des intervenants souhaiteraient être payés en Heures CM et non en HTD. Anne PELLE donne son accord, sous réserve que ce soit défini dès la mise en place du catalogue à savoir octobre / novembre 2020.

### 5- Insertion des doctorants

- Les Ecoles Doctorales souhaitent faire le point avec Dieynaba NDIAYE, Responsable de l'OVE sur la mise en place et le lancement de l'enquête ministériel iPDoc des docteurs diplômés 2016 et 2018.

- Dieynaba NDIAYE a demandé le 4 décembre dernier, à Gilles DE BOISSEZON de lui communiquer les adresses mail des docteurs diplômés en 2014 (n+5), 2016 (n+3) et 2018 (n+1). Elle est en attente des fichiers Excel. Il effectuera les extractions cette semaine.

- Pascaline ADONAÏ a transféré aux Ecoles Doctorales le mail du ministère relatif au lancement de l'enquête IPDoc- diplômés 2016 et 2018 et dans lequel il est indiqué la possibilité d'utiliser ou non la plateforme du ministère.

- Dieynaba NDIAYE informe qu'elle utilisera la plateforme IPDOC pour les diplômés 2016 et 2018. Elle veillera à ajouter Viviane BIRARD et Ana FARTO sur la plateforme.

- L'OVE se chargera de l'enquête d'insertion des diplômés 2014, notre support sera le logiciel SPHINX

- L'étudiant (e) recruté(e) fera les relances téléphoniques pour les diplômés de 2014 ainsi que les relances des doctorants.

Pour rappel, le coût correspondant à un mois de vacations étudiant est d'un montant total de 2365.70€ (151 heures x 15,67€ (cout chargé/heure)).

- Les 2 Eds confirment qu'elles prendront en charge ce montant à hauteur de 50 % chacune.

- Dans le cadre de la mise en place d'une enquête "maison" de "satisfaction" de nos doctorants (donc actuellement en thèse), les EDs se chargeront d'établir un questionnaire commun avec l'aide des représentants des doctorants et du BRED (Pascaline).

Une fois ce questionnaire établi, Dieynaba NDIAYE le diffusera via la plateforme de l'OVE puis se chargera de l'analyse des données avec un retour aux ED.

Dieynaba NDIAYE remettra la totalité des données récoltés via SPHINX ainsi que l'analyse (il faudra au préalable se mettre d'accord sur la stratégie d'analyse c'est-à-dire distinction des ED, doctorants français ou étrangers, par année ?)

Concernant la période de lancement de cette enquête, les Eds avaient évoqué le mois de juin mais il fallait encore décider si nous sollicitons tous les doctorants ou seulement ceux inscrits dans certaines années.

- Anissa MOKRAOUI a demandé à Dieynaba NDIAYE *de relancer l'enquête pour le label HSR4R*

#### 6- Point sur la dématérialisation des procédures de soutenance de thèse

- Christine FERNANDEZ indique que les tests s'effectueront début février 2020.  
Les représentants des doctorants seront dans un premier temps les « testeurs ».

#### 7- Intégrité scientifique

- Les Directeurs des Eds et Norredine JOUINY (responsable Intégrité) travaillent ensemble sur la mise en place de procédures en rapport avec l'intégrité scientifique.

- Karl-Léo SCHWERING précise que la procédure indique que c'est au doctorant d'utiliser Compilatio. Mais actuellement, ces derniers n'ont pas accès à ce logiciel.

- Karl-Léo SCHWERING a rencontré un membre de la Société Compilatio. Les doctorants ont l'autorisation pour accéder au logiciel mais la DSI doit en donner l'accès via l'ENT étudiant.

- Anne PELLE contacte Norredine JOUINY, en qualité de Référent Intégrité, il pourra demander la création d'un compte spécifique à Compilatio. Mesure provisoire en attendant l'accord de la DSI.

#### 8- Point Démarche Qualité ISO 9001 du BRED et des EDs

- Pascaline ADONAÏ informe sur l'avancement du projet : la réalisation des logigrammes inscriptions, préparation du doctorat et soutenance. L'Ecole Doctorale Galilée les a corrigés.

- Céline MEUNIER, Consultante à la Chambre de Commerce Seine et Marne, suite à la rencontre qu'elle a eu avec l'Ecole Doctorale Erasme, valide les logigrammes pour transmission à l'Ecole Doctorale ERASME, pour modification éventuelle.

Pascaline ADONAÏ indique les échéances :

L'audit de certification (étape 1) pour le BRED et les 2 Eds est prévu pour le 24 mars 2020 de 9 heures à 17h30 (salle AP201)

L'audit de certification (étape 2) aura lieu fin avril 2020, les dates sont à définir.

- Pour rappel, chaque année, durant 3 ans, le BRED et les Ecoles Doctorales seront audités.

#### 9- Procédures concernant l'inventaire et les sorties d'inventaires

Anne PELLE alerte les membres des conseils :

- lors d'un achat du matériel, la « fiche de localisation » est à compléter

- lorsque le matériel ne fonctionne plus, il faut obligatoirement, remplir la « demande de sortie d'inventaire »

Cf. procédure, note explicative relative au fonctionnement de la fiche de localisation, validé par l'Agence Comptable, le 25 novembre 2019.

#### 10- Changement d'affiliation de l'Université Paris 13 en Université Sorbonne Paris Nord

- Communication à faire au niveau des doctorants/directeurs et directrices de thèse

- Changement dans les en-têtes des documents administratifs

- Tous les doctorants ont des obligations de signature. Mais celui-ci a une adresse « étu » et non « univ »

*-Les membres du collège des Ecoles Doctorales se prononcent favorablement, à l'unanimité, sur la demande de création pour les étudiants inscrits à l'Université. Le doctirant doit automatiquement avoir une adresse « prénom.nom@univ-paris13.fr » afin de lui permettre de remplir les obligations citées ci-après :*

- charte des thèses*
- règle, intégrité scientifique*
- règle de signature*
- compilatio*

#### 10- Questions diverses

Actions à réaliser par le BRED

- Transmettre l'attestation compilato (version non protégée) aux Ecoles Doctorales
- Diffuser la charte du doctorat aux doctorants.
- Voir avec Rodolphe, (DSI) pour mettre la charte du doctorat sur la plateforme des inscriptions / réinscriptions
- Insérer l'attestation « compilatio » au dossier de soutenance
- Mettre à jour le site WEB onglet Recherche

#### **Prochains Conseils Collège des Ecoles Doctorales**

- le mercredi 25 mars 2020 de 14h à 16h - salle C309, Bâtiment de la Présidence
- le mercredi 17 juin 2020 de 14h à 16h - salle C309, Bâtiment de la Présidence
- le mercredi 23 septembre 2020 de 14h à 16h – le lieu sera communiqué ultérieurement
- le mercredi 18 novembre 2020 de 14h à 16h – le lieu sera communiqué ultérieurement